

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	4 50
Poste	
Un an . . . . .	20 fr.
Six mois . . . . .	10
Trois mois . . . . .	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 2 JUIN

## INFORMATIONS

## CONSEIL DE CABINET

MM. Guérin et Poincaré sont très satisfaits de leur voyage à Tunis. Il ont constaté la parfaite union des autorités civiles, militaires et du clergé.

La réduction de 25 0/0 pour le transport, pendant trois mois, des denrées alimentaires et des bestiaux, accordée par les Compagnies de chemins de fer, sera régularisée par une loi spéciale afin de ne pas créer de précédent. Cette loi sera déposée et discutée aujourd'hui.

Le ministre de la marine a communiqué un rapport du général Dodds constatant que les cartouches Lebel n'ont subi aucune altération dans la traversée. Il constate également que les troupes qui se sont servies de la poudre sans fumée ont moins souffert que les autres du feu ennemi.

## LA COMMISSION DU BUDGET

M. Antonin Dubost a été élu rapporteur général.

## LA CLOTURE

On assure que, comptant sur la rapidité exceptionnelle des travaux de la commission du budget, le gouvernement espère pouvoir lire le 30 juin le décret de clôture du parlement.

## LES INCOMPATIBILITÉS

Le gouvernement est peu satisfait des dispositions du Sénat au sujet de la loi sur les incompatibilités.

Sauf en ce qui concerne la Banque de France et le Crédit Foncier, la Chambre haute paraît en effet disposée à adopter ce projet.

## AU PALAIS-BOURBON

Hier, la Chambre est revenue sur la plupart de ses votes sur la loi électorale. Tous les amendements ont été successivement repous-

sés. Il ne reste, en somme, comme modification, que l'article additionnel étendant aux évêques et ministres des cultes l'interdiction d'être députés.

## LE DÉFICIT ET LA CONVERSION

Le budget de 1894 se soldera par un déficit, qu'on essaiera sans doute de combler en partie par la conversion du 4 1/2 0/0.

## LA DATE DES ÉLECTIONS

On parle du 20 août pour les élections générales.

## LE GÉNÉRAL RIU

Le général Riu, bientôt atteint par la limite d'âge, a donné sa démission. Il se présentera aux prochaines élections.

## VIEUX ET JEUNES

M. Léon Say, au banquet du *Journal des Débats*, a prononcé le discours programme du Centre gauche : il a fait des avances aux ralliés.

## LES ÉLECTIONS EN ALLEMAGNE

Les socialistes allemands lancent un manifeste contre la politique d'armements dont ils signalent l'effroyable progression depuis vingt ans.

## LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Le gouvernement ayant l'intention de faire représenter la France au mariage du duc d'York, c'est le prince de Galles qui a témoigné le désir que cet envoyé fût le général de Galliffet, en raison de leur vieille amitié.

## M. CARNOT

Les médecins de M. Carnot ont décidé que, au retour de son voyage en Bretagne, il irait faire une saison à Vichy.

## LE DÉSARMEMENT

Il se confirme que le Souverain Pontife prépare une encyclique sur la question du désarmement.

## LE BÉTAIL DU PAUVRE

Pour compléter la mesure qui a autorisé le service forestier à livrer au bétail les forêts

domaniales, le ministre de l'intérieur appelle l'attention sur le bétail des populations pauvres.

Il y a lieu d'apporter la plus grande tolérance, en ce qui concerne la pacage prohibé sur les accotements des chemins vicinaux.

A la demande des municipalités, l'administration ne devra pas refuser un moyen de pâturage que les circonstances imposent et qui ne pourra léser les intérêts communaux.

## LES GRÈVES

A Lille, 4,000 ouvriers ont manifesté contre le tissage Villard dont les ouvriers sont en grève. Les gendarmes ont chargé; quelques-uns ont été blessés par des pierres; un grand nombre d'arrestations ont été opérées.

## LES ALLEMANDS DANS LES VOÛGES

Les troupes stationnées dans la Haute-Alsace commencent leurs manœuvres en vue de l'endurance et des opérations en campagne.

Les garnisons de Colmar et de Mulhouse vont prendre leurs cantonnements dans les vallées des Vosges.

## A SAINT-PÉTERSBOURG

Le général de Werder, ambassadeur d'Allemagne, est rentré, venant de Berlin. Il est chargé par Guillaume II de donner au Czar des explications sur le discours de l'empereur à Goerlitz, de dissiper toute suspicion et de faire ressortir que l'empereur, froissé de l'opposition du Reichstag, considère l'échec de son projet comme un affront à sa dignité. Il tient à le faire voter, non à cause d'intentions belliqueuses, mais pour montrer au peuple allemand que tout doit plier devant sa volonté.

## AU NICARAGUA

M. Sacaza, président de cette République, a démissionné après avoir signé la paix avec les révolutionnaires.

## SÉNAT

Séance d'hier 2<sup>e</sup> juin. — Le projet portant modification des dispositions de la loi sur la reconstitution des actes de l'état civil de Paris est adopté.

M. Guichard signale l'importance qu'il y a à doter l'Algérie d'un régime forestier qui assure la conservation des forêts et accorde aux indigènes le pâturage de leurs troupeaux.

L'ordre du jour de M. Guichard est adopté.

Le Sénat vote d'urgence un projet autorisant les Compagnies, pour trois mois, à réduire de 25 0/0 le transport des fourrages.

Une loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels est aussi votée.

L'ordre du jour appelle la proposition Barthe, tendant à modifier les syndicats professionnels.

M. Barthe expose que le socialisme révolutionnaire vise à la direction de tous les syndicats professionnels, pour dominer le monde du travail, en forçant les patrons à n'employer que des ouvriers syndiqués, et les ouvriers à s'affilier aux syndicats.

Sa proposition consacrera la liberté du travail et de l'industrie.

L'ajournement est prononcé.

La discussion sur le régime des boissons est fixée à lundi.

La demande en autorisation de poursuites contre M. Guichard est repoussée par la commission.

La commission relative à la suppression des octrois a renvoyé la discussion après celle du régime des boissons.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1893.

La liquidation est désastreuse pour les boursiers, dont la déroute est complète. Le 3 0/0 s'enlève au début de 97.80 à 98 pour clôturer

6 Feuilleton de l'Echo Saumurois

## LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

## PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Daniel écoutait, ébloui... Dans une sorte de vision dorée, il voyait déjà sa femme, ses enfants, mis comme des princes, choyés, fêtés, dans les salons où il les présentait.

Lui, se tenait modestement à l'écart, se rendant compte de l'effet que produirait son épaisseur rustique. Mais il jouirait du bonheur, du triomphe de tout ce qu'il aimait sur terre.

Roustan le considérait avec anxiété, semblant suivre ses pensées sur son front.

— Eh bien ? demanda-t-il.

— Le difficile, fit le gentilhomme, sera de faire cela en cachette de ma femme.

Le banquier allait répondre, quand le bruit d'une persienne claquant sur le mur, arrêta

la parole sur les lèvres et lui fit lever les yeux.

Une jeune femme, la tête auréolée de frises blondes, se montra dans un encadrement fleuri de clématites.

— Ma femme, murmura Daniel.

Roustan se levait pour saluer, mais la fenêtre se reforma. M<sup>me</sup> de Serves s'était retirée aussitôt, stupéfaite de voir son mari là, causant avec un homme qu'elle ne connaissait pas.

## III

L'apparition inattendue de la châtelaine avait interrompu la conversation.

D'ailleurs, Daniel semblait trop absorbé pour parler. Il était évident qu'il rêvait aux promesses tentantes de son ami. Les paroles perfides déposées dans son sein comme une mauvaise herbe dans un champ fertile commençaient à croître, enchevêtraient leurs racines, menaçant d'obstruer son intelligence. Roustan, qui l'examinait avec attention, était trop habile pour insister... Il fallait laisser le gentilhomme à ses réflexions...

— Montre-moi ma chambre, dit-il, que j'aie me nettoyer un peu pour que tu me présentes à M<sup>me</sup> de Serves.

Tous les deux montèrent vers la maison.

De Serves installa son ami et redescendit dans le jardin, où il se promena fiévreusement en attendant.

Dans le château tout était silencieux encore. Les domestiques n'avaient pas commencé à circuler à travers les pièces... De temps en temps seulement s'élevait une voix d'enfant que l'on cherchait à apaiser.

Quand Roustan avait été seul, il avait jeté bas rapidement sa jaquette, son gilet, s'était plongé la tête dans la cuvette.

Il paraissait radieux, enfiévré par le succès... Son petit œil rond étincelait.

— Je tiens mon bonhomme, murmura-t-il d'un air satisfait... Je n'aurai pas perdu mon temps et ma peine... Le tout, maintenant, est de trouver un moyen de réaliser; mais cela me regarde !...

Roustan, comme nous l'avons dit, avait été camarade de collège de Daniel de Serves, mais il était de deux ou trois ans plus vieux que lui, son éducation ayant été retardée par des malheurs de famille. Dès cette époque, c'était déjà un type assez étrange, se détachant de l'uniformité de ses condisciples par certaines originalités qui semblaient voulues... c'est

ainsi qu'il était impossible de lui apprendre certaines choses. Il n'avait jamais eu un accessit de version, de narration, d'histoire, mais il avait toujours obtenu tous les prix de géographie et de calcul... Malgré les punitions qu'on lui infligeait, on ne parvenait pas à le faire travailler à autre chose, mais il piochait sa carte et ses chiffres partout, pendant les récréations, au réfectoire, au dortoir. Il ne s'endormait jamais sans une arithmétique sous son chevet... Il était à cette époque extraordinairement maigre et on l'avait surnommé le Paquet-d'Os... Sa peau, naturellement jaune, avait, dans les ombres, des teintes verdâtres de vieux cuivre... Cependant, malgré son apparence débile, il était dur au mal, doué d'une santé de fer, têtu comme une mule, résistant à la fatigue et à toutes les privations... Jamais on ne lui avait vu d'argent entre les mains, jamais on ne l'avait vu se payer quelque-une de ces douceurs, de ces friandises qui sont le sourire, si l'on veut parler ainsi, de la vie de collégien. Quand on lui offrait quelque chose, il refusait nettement, sèchement. Il était solitaire, se mêlait rarement aux groupes, jouait peu, et on lui trouvait un air sournois et louche.

à 98.25, en hausse de 45 centimes sur hier. Le 4 1/2 reste à 105.95.

L'Italien suit le mouvement et s'inscrit à 93.17. Le plus sage est de s'abstenir et de laisser les spéculateurs intéressés produire une hausse qui ne saurait durer longtemps. L'Extérieure est assez ferme à 66 1/4.

Le Portugais se tient à 23 1/32. Dans le groupe des sociétés de crédit, on cote 3.920 sur la Banque de France.

Le Crédit Foncier monte à 968. Les affaires sont actives sur les diverses obligations.

Le Crédit Lyonnais fait preuve de solidité à 762.50.

Le Comptoir National d'Escompte vaut 486.25. La Société Générale se maintient à 470.

L'action des Immeubles de France touche le cours de 500.

La Société Niçoise des Transports Maritimes constitue une entreprise des plus intéressantes ; son avenir est assuré par les nombreux et précieux concours qu'elle a su réunir autour d'elle ; il ne faut donc pas être surpris de l'accueil que le public a fait à ses titres, auxquels une large rémunération est réservée.

L'obligation du Chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne s'est avancée de 442.50 à 445 ; son arrivée au pair n'est qu'une question de temps.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 420.

CH. HEYMAN et Co.  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 2 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 19°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	751 <sup>m/m</sup>	+ 22°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	4 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 7°

### « Comme elles sont toutes »

Le *Courrier de Saumur*, organe de doctrine et des candidatures officielles sous tous les gouvernements, est dans une joie que nous n'osons troubler. La cause en est très légitime : c'est le triomphe de M. Dénécheau sur son concurrent, UN RALLIÉ. Pas de chance, s'écrient-ils, les ralliés ; pour leurs débuts, leurs coups d'essai ne sont pas des coups de maître.

Un bon début n'est certainement pas à dédaigner, mais enfin cela ne prouve pas tout. M. Allain-Targé a bien débuté par être combattu, et dans les prix officiels encore, par le *Courrier de Saumur* ; cette fois, ce sera le contraire ; il ne faut jamais dire : Fontaine, etc.

Quant au triomphe de M. Dénécheau, il existe incontestablement, mais si l'on considère que, sur plus de 12,000 électeurs, le triomphateur n'a obtenu qu'une majorité de 500 voix, il n'y a pas de quoi se rouler de joie, et

Daniel de Serves, d'humeur enjouée, éclatant de santé, bruyant, était le seul qui parvenait parfois à le dérider. Le contraste de cette nature avec la sienne semblait l'attirer.

Il se rappelait tout cela pendant la toilette sommaire qu'il faisait dans la chambre de son ami.

Maintenant qu'il avait trouvé sa voie, il n'avait plus les façons voilées qu'on lui avait connu au collège. Daniel avait été tant étonné de le trouver si changé, devenu presque bavard.

Les deux amis s'étaient revus rarement depuis la pension.

Pendant que le gentilhomme rentrait chez lui et reprenait la vie qu'il avait quittée un instant pour le collège, Roustan, jeté hors de la maison presque sans ressources, sans avoir pu même terminer ses études, partit pour Paris où il arrivait le gousset vide, la dent affamée, l'œil brûlant.

Qu'avait-il fait pendant dix ans, avant de devenir le financier sérieux pour lequel il se posait ?

Il avait négligé de le dire à son ami, mais nous allons combler cette lacune.

Après avoir, pendant trois ans, traîné la mi-

250 électeurs auraient très bien pu changer cette allégresse en grincements de dents.

Au fond, l'élection *in extremis* du candidat cher à notre confrère nous laisse aussi froid qu'elle lui procure d'enthousiasme, et le seul regret que nous cause cet état d'exaltation, c'est le silence sous lequel elle lui fait passer l'élection de cet excellent M. Tassin, qui a eu lieu le même jour.

Pourquoi tous les compliments, toutes les fleurs à l'un et rien pour l'autre ? En parlant de l'élection de M. Tassin, notre confrère aurait-il craint de se voir dans l'obligation de modifier le titre de son article et d'écrire :  
COMME IL Y EN A TROP ? J. D.

### Insinuation et dénonciation

Le courrier municipal publiait avant-hier un éreintement de la fête de Montreuil-Bellay ; hier, c'était au contraire un article des plus élogieux sur les mêmes fêtes. Faut-il voir dans cette contradiction le désir de rétablir la vérité ? Ce serait la première fois ; mais nous ne la verrons même pas.

Le seul motif de cette divergence d'opinion à si peu de distance, le voici :

Le premier article tendait à donner à la fête un caractère politique qu'elle n'avait pas. Le second, sous couleur de rendre hommage à la réalité, n'est qu'un insidieux prétexte pour nommer et compromettre quelques personnalités que l'on désigne ainsi subrepticement, comme ayant pris part à une fête soi-disant hostile au gouvernement.

Et voilà les gens qui n'ont jamais sous la plume que les mots de jésuites, tartufes et toute la kyrielle monocorde et somnolente qu'ils nous rabâchent depuis des années.

Un père de famille, s'il est fonctionnaire, ne peut même plus mener ses enfants sur les chevaux de bois, sans s'exposer à ce que cette action, jusqu'ici considérée comme incolore au point de vue politique, soit interprétée avec malveillance par ces prétendus janissaires de la République.

Que voilà bien l'intolérance prêchée dernièrement encore par le radical M. Lockroy !!!

J. D.

### La gare de Saumur

On s'est plaint avec juste raison du peu de largeur donné à la salle des pas perdus de la gare, lors de la construction primitive. Il a fallu que cet affreux bâtiment fût terminé pour que MM. les ingénieurs s'aperçoivent que pour une ville de l'importance de Saumur cette salle était insuffisante.

Les habitants, les voyageurs, les commerçants ont réclamé : une première satisfaction va leur être donnée.

Depuis hier on a commencé à creuser les fondations d'un mur de façade pour agrandir la salle de distribution. Celui qui existe va

être reculé de 3 mètres 40, sur une longueur de 23 mètres. Puis une marquise couvrira le trottoir et se prolongera jusqu'à la porte de sortie.

Ce sera mieux assurément pour la commodité intérieure, mais ce nouveau bâtiment gênera la circulation extérieure et ne sera jamais qu'un vilain replâtrage.

Inutile de parler de la dépense supplémentaire qu'il entraîne et qu'un plan primitif bien compris eût évité. Les contribuables payeront toujours.

Les travaux de la marquise qui doit recouvrir toutes les voies vont commencer. Les colonnes principales sont arrivées et les échafaudages se construisent.

Il faut espérer que tous ces travaux auront pris fin avant l'hiver.

La grande voie d'accès de la gare est en partie terminée et livrée à la circulation. D'ici peu les barrières seront complètement enlevées, laissant libre la place encombrée depuis deux ans.

Seule la baraque de la soi-disant station des tramways continuera à montrer sa mesquine et encombrante silhouette, les rails de ces mêmes tramways seront encore là pour estropier les chevaux et briser les voitures, sans compter la malpropreté dont ils sont la cause.

### CORRESPONDANCE

On nous écrit la lettre suivante à propos du règlement sur les voitures publiques :

« Est-il vrai que les règlements soient en vigueur ? On ne le croirait pas. Tous les cochers à qui j'ai eu affaire jusqu'ici ne veulent pas en entendre parler. Ils disent tous que ces règlements n'existent pas, qu'ils ne les ont pas acceptés.

« Chaque voiture ne devrait-elle pas contenir, bien en vue, la carte du loueur de voiture et le tarif, ce qui a lieu à Angers et partout ailleurs ?

« Tâchez donc, Monsieur le Rédacteur, de connaître les loueurs de voitures qui ont accepté franchement le tarif, et faites-les connaître en donnant leurs noms, leurs adresses et leur numéro, vous rendrez à tous un signalé service. »

Voici ce que nous avons à répondre :

Il y a un règlement que les cochers n'ont ni le droit d'accepter, ni le droit de refuser, auquel ils ont le devoir absolu de se soumettre et qu'ils doivent suivre depuis le premier article jusqu'au dernier et à la lettre.

Si les cochers ne sont pas contents du règlement qui leur est imposé, ils peuvent en poursuivre les modifications par les voies et moyens qu'ils jugeront convenables ; mais jusqu'à modification reconnue et sanctionnée par l'autorité, ils n'ont qu'à exécuter le règlement actuellement en vigueur.

M. le Commissaire de police est fermement

décidé à le faire observer strictement. Pas plus tard qu'hier, il a fait condamner, à 5 francs d'amende et aux frais, le ix e cochers : l'un, qui avait réclamé 3 fr. pour une course de nuit que la taxe fixe à 2 fr. ; l'autre, pour n'avoir pas de numéro à sa voiture.

Toutes les voitures, sauf celles dites de grandes remises, lesquelles n'ont pas droit au stationnement, doivent être numérotées et porter en apparence les renseignements et taxes demandés par notre correspondant, sous peine de contravention.

Toute personne qui aurait quelque sujet de plainte n'a qu'à le formuler : il y sera donné suite, s'il est fondé.

### LE V.-C. A. ET LA PRESSE

Le président du V.-C. A. a écrit à nos confrères de la presse angevine une lettre qui est beaucoup plus une affirmation qu'une explication, au sujet de l'attitude inconcevable de cette société.

Nous considérons donc, aussi nous, cette démarche comme nulle et non avenue. Que ces messieurs sachent bien que nous assistons la plupart du temps à leur réunion beaucoup plus par devoir professionnel que pour notre satisfaction personnelle. D'ailleurs, nous avons encore bien vingt sous pour nous payer le spectacle de maillots bariolés, si le cœur nous en dit, et eux n'ont qu'à passer à la caisse quand ils auront des insertions à faire. On verra lequel y gagnera.

Nous engageons vivement nos confrères de la région et de Paris à ne pas se laisser molester par des gens qui sont nos obligés les trois quarts du temps. J. D.

### Conseil Général

Le Conseil général de Maine-et-Loire se réunira mardi prochain, 6 juin, en session extraordinaire.

L'ordre du jour porte :

Examen des diverses questions concernant les chemins de fer départementaux.

### Impôt sur les opérations de bourse

En exécution de l'article 30 de la loi des finances du 28 avril 1893 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 20 mai suivant, les personnes qui font actuellement commerce habituel de recueillir des offres et des demandes de valeurs de bourse sont tenues de souscrire à l'administration de l'enregistrement une déclaration dans le mois de la mise en vigueur de la loi.

Les personnes qui entreprendraient ultérieurement le même commerce sont tenues de souscrire leur déclaration préalablement à toute opération.

L'application des dispositions qui précèdent devant commencer le 1<sup>er</sup> juin 1893, les assujettis seront admis, à partir de cette date, à souscrire les déclarations dont il s'agit.

Dans pas aux chiffres, comme toi. Mais on ne fait pas toujours ce qu'on veut... On fait ce qu'on peut... Mon père est mort et je suis resté avec un capital insuffisant pour me tirer d'affaire...

— Il faudrait encore savoir, dit Roustan, si je pourrais remplir l'emploi.

Son interlocuteur haussa les épaules.

— Parbleu ! ce n'est pas la mer à boire... Tu dois être assez débrouillard... As-tu du style ?

— Pas l'ombre... hélas !

— C'est ce qu'il nous faut... Le style est la mort des écrivains financiers. Il faut être sec, ne dire que ce qu'on doit dire et ne pas se perdre dans les phrases... D'ailleurs, tu n'écriras pas tout de suite. Il faut l'initier au métier tout d'abord.

Le directeur de la *Sauterelle* prit Roustan sous le bras et lui expliqua ce qu'il aurait à faire... Voir les directeurs des maisons financières, leur proposer de faire leur éloge et l'éloge de leur maison à tant la ligne, et s'ils ne voulaient pas d'éloges, les menacer de ne pas garder le silence sur leurs tripotages, un silence complice...

(A suivre.)

Le public est informé, en ce qui concerne le département de Maine-et-Loire, qu'à Angers et à Saumur les déclarations seront reçues au bureau des actes judiciaires, et dans les autres localités par le receveur du domicile de l'assujéti. Elles seront signées sur un registre par les déclarants auxquels un récépissé sera délivré.

#### Documents parlementaires

Nous trouvons, dans les annexes de l'*Officiel* du 30 mars, le rapport suivant sur la pétition adressée à la Chambre des députés par un de nos concitoyens de Maine-et-Loire :

M. Thorel, rapporteur.

PÉTITION N° 2896. — Le sieur Dutertre, marchand de beurre, à Fontevault (Maine-et-Loire), réclame le paiement de sommes qui lui sont dues pour fournitures de comestibles faites à la Maison centrale établie dans cette commune.

**Motifs de la commission.** — Les fournitures dont il s'agit ont été faites en décembre 1890, c'est-à-dire depuis plus de deux ans, et, si le fait avancé par le pétitionnaire est exact, il peut paraître étrange que des dépenses absolument ordinaires et courantes soient payées avec une aussi grande irrégularité.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul établissement pénitentiaire qui se trouve dans ce cas. Des faits semblables se sont produits à plusieurs reprises dans différentes maisons centrales, où on répondait sans cesse par des atermoiements aux justes réclamations des fournisseurs.

Dans ces conditions, la 26<sup>e</sup> commission a pensé qu'il convenait d'examiner sérieusement la pétition du sieur Dutertre et elle propose, à cet effet, le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. — (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Deux ans pour payer des fournitures de comestibles ! Il faut que les commerçants aient un crédit diablement long !

#### Concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les lundi 26 et mardi 27 juin 1893, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1893, sans infirmités, ayant une taille de 1<sup>m</sup> 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 13 juin 1893.

#### Le concours Monthyon

Un des derniers ouvrages de M. René Bazin, d'Angers, dont le talent délicat a été souvent apprécié de nos lecteurs : *Sicile*, croquis italiens, vient d'être couronné par l'Académie française, comme l'avait été déjà *Une Tache d'encre*, du même auteur.

Le prix qui lui a été décerné est un prix Monthyon de 4,000 francs.

*Sicile* a paru dans le *Journal des Débats*, où elle avait été fort remarquée.

Nous adressons à M. René Bazin nos plus sincères félicitations.

#### Le nouveau directeur du théâtre

M. Giraud se propose de monter de nouvelles pièces qui se recommandent par le succès qu'elles ont obtenu à leur apparition. Pour ce qui est des artistes, nous croyons savoir que la troupe sera composée de façon à satisfaire aussi les plus délicats.

#### Union des syndicats agricoles de l'Ouest

L'union des syndicats des départements de l'Ouest est définitivement constituée. M. le comte de la Boullerie, qui en a été le promoteur, en a été à l'unanimité élu président. MM. Blavier, sénateur, et d'Aillères, député, ont été acclamés présidents d'honneur.

Voici, du reste, la composition du bureau :

**Secrétaire général**, M. le comte de Geoffre, secrétaire général du Syndicat d'Anjou.

Pour le département de Maine-et-Loire :

**Vice-président**, M. de Soland, président du Syndicat agricole de Thouarcé :

**Vice-secrétaire**, M. le duc de Plaisance, président de la section cantonale de Cholet (Syndicat d'Anjou).

#### Explosion d'un obus

On écrit du Mans :

« Mercredi, un triste accident est arrivé au camp d'Avours. Un obus a fait explosion dans une pièce de montagne pendant les écoles à feu du 2<sup>e</sup> d'artillerie.

« La culasse, projetée en arrière, atteignit le sous-officier Papiax, qui fut horriblement blessé à la tête et au ventre et qui eut les deux poignets brisés. Il expira cinq minutes après.

« Deux autres canonniers ont été gravement atteints et leur vie est en danger. Les autres blessés le sont moins grièvement. On suppose que l'explosion est due à l'échauffement de la pièce. »

#### Un meurtre au Mans

Hier, un représentant de commerce, nommé Jules Bardot, âgé de 48 ans, s'est présenté au restaurant Tournemolte, avenue Thiers, où une dame Duchâteau, âgée de 30 ans, demeurant rue Gastelier, prenait sa pension. Bardot, s'approchant de la table où elle prenait seule son repas, lui plongea son couteau dans la région du cœur.

Cette dame s'affaissa aussitôt en poussant un grand cri.

M. le docteur Persy, appelé aussitôt, ne put se prononcer sur la gravité de la blessure. Il a ordonné son transport immédiat à l'hospice.

Le meurtrier s'est rendu seul au commissariat central.

C'est par jalousie qu'il a frappé cette femme qui était sa maîtresse.

Bardot est marié et père de cinq enfants.

#### État civil de la ville de Saumur

##### MARIAGE

Le 1<sup>er</sup> juin. — Alexandre-Marcel Jouanne, représentant de commerce, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Malthilde-Sophie-Caroline Hüth, professeur de musique, à Saumur.

#### Conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps

Stance du 1<sup>er</sup> juin

##### Désertion à l'intérieur

Potriquet (Augustin-Joseph), brigadier au 2<sup>e</sup> pontonniers, à Angers, est inculpé de désertion à l'intérieur, avec circonstance aggravante d'export d'effets et d'escroquerie au préjudice de deux soldats, les nommés Selonne, du 2<sup>e</sup> pontonniers, et Cautin, du 133<sup>e</sup> de ligne.

Le 9 avril, Potriquet rentrait ivre au quartier ayant perdu son aigrette ; son capitaine lui infligea 6 jours de prison. Pour ne pas faire sa punition, Potriquet se fit porter malade, puis, sans attendre la visite du docteur, il s'esquiva, emportant sa petite tenue.

Il se présenta chez M. Gaudineau, cafetier, et s'attribuant une fausse qualité, il se fit remettre par ce débitant les valises de Salonne et Cautin qu'il avait en dépôt.

Ces deux valises, qui contenaient des provisions et des effets, n'ont pu être retrouvées ; Potriquet dit les avoir remises à un individu qu'il ne connaissait pas pour les rapporter à leurs propriétaires.

Potriquet se rendit au Mans, puis à Paris, enfin à Arras, où se rendant enfin compte de sa situation, il se livra à la gendarmerie après 45 jours d'absence.

Reconnu coupable de désertion et d'escro-

querie avec circonstances atténuantes, il est condamné à 3 ans de prison.

#### POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du vendredi 26 mai

Le tribunal condamne à 8 jours de prison le nommé Faure, un des trois malfaiteurs qui s'étaient introduits, le jour de la Pentecôte, dans une propriété, à Saint-Lambert. Les deux autres n'ont pu être retrouvés.

La femme Marchand, domestique, qui a soustrait divers effets à M<sup>me</sup> Anna, placeuse, chez qui elle était en attendant une place, est condamnée à 15 jours de prison. Défenseur, M<sup>e</sup> Cesbron.

#### Cheval de retour

Mispoulié, poursuivi sous l'inculpation de vol, se présente avec un casier judiciaire orné de 23 condamnations. Malgré ce chiffre énorme, M<sup>e</sup> Cesbron n'hésite pas à solliciter l'indulgence du tribunal pour son client qui est un travailleur et ne vole que quand il se trouve à bout de ressources. Dans sa longue carrière (il a 60 ans), il a eu des alternatives de bonne et de mauvaise conduite. C'est d'une bonne qu'il sort, puisque depuis près de dix ans il n'a pas été condamné, ce qui est presque une virginité pour un vieil habitué des tribunaux. Report : 7 mois de prison.

#### Encore un voleur de bicyclette

Nous avons rapporté les exploits de maître Champion, sur qui la vue d'une bicyclette provoquait une sorte d'hypnotisme qui le forçait à monter dessus et à se sauver avec. Torchet est dans le même cas, deux ou trois condamnations sévères pour le même délit n'ont pu vaincre ce penchant irrésistible. De physionomie intelligente et de tournure élégante, Torchet est bien fait pour inspirer la confiance trompeuse qu'inspirent trop souvent les apparences; aussi M. Merle n'eut-il aucune hésitation à lui confier un de ces précieux instruments. Inutile de dire que M. Merle ne revit jamais sa bicyclette.

Aujourd'hui, Torchet, qui ne devait aller pas plus loin que Longué et qui avait poussé jusqu'à Orléans, en faisant un crochet pour éviter Tours où il venait d'être condamné par défaut à huit mois de prison, pour vol de bicyclette naturellement, Torchet affirme qu'on lui a chipé la bicyclette, juste au moment où il se disposait à la rendre à son propriétaire.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, il est pour ce fait condamné à quinze mois de prison, qui lui passeront pour quelque temps le goût de la pédale.

#### Une lutte homérique

Le soir de la fête de Courchamps, une dispute s'éleva entre deux jeunes gens, Chevet et Hacaut : on se provoqua et on sortit pour s'expliquer. L'explication fut tellement chaude qu'on ne sait trop comment elle se serait terminée, sans l'arrivée du brigadier de gendarmerie de Montreuil-Bellay, qui eut toutes les peines du monde à mettre fin au combat qui se livrait au milieu de la foule impassible.

Quand on les sépara, Chevet, le provocateur, avait les doigts de la main droite à moitié écrasés à coup de dents, et Hacaut la moitié du nez enlevé par le même procédé. M. le président flétrit ces actes de sauvagerie, M. le procureur de la République en fait autant et réclame une peine sévère.

Le tribunal condamne Chevet, qui seul est poursuivi, à 50 fr. d'amende ferme et à un mois de prison avec le bénéfice de la loi Bérenger.

#### Le Rob Lechaux Fortifie le Sang

Nos lectrices trouveront d'excellents renseignements dans une intéressante brochure (60<sup>e</sup> édition) sur la régénération du sang, que M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement quand on la lui demande.

Bien des gens hésitent à se purger de peur d'avaler des drogues nuisibles. Il est bon de leur faire savoir que la *Tisane Dussolin* ne peut en aucun cas leur faire de mal tout en régénérant le sang et le rafraîchissant.

## Dernières Nouvelles

### Grand incendie près Brest

Brest, 1<sup>er</sup> juin. — Un grand incendie a éclaté ce soir, rue Inkerman, à Lambzelles, près Brest, dans une scierie à vapeur appartenant à M. Oumes, entrepreneur. Le feu a pris, vers quatre heures, près de la machine à vapeur et s'est propagé rapidement, car l'eau manquait.

A cinq heures et demie, une pompe à vapeur du port installée près d'un des réservoirs de la ville put inonder le foyer de l'incendie et à huit heures on était maître du feu.

Toute la scierie, le bois et les machines sont brûlés.

Depuis deux mois, M. Oumes n'était pas assuré, et il perd près de deux cent mille francs.

Une maison à trois étages, située à côté, est détruite.

Dans la scierie, se trouvaient les boiseries destinées à la salle des fêtes, qu'on construit pour M. Carnot. Rien n'a pu être sauvé.

Un ouvrier, nommé Person, a été renversé par la pompe à vapeur, qui lui a fracturé une jambe.

### L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

L'archevêché de Rennes est attribué définitivement, dit-on, à M<sup>gr</sup> Fallières, évêque de Saint-Brieuc, dont la nomination doit paraître demain samedi.

### MESSE ANNIVERSAIRE

Comme chaque année, une messe a été célébrée hier, à midi, en l'église Saint-Augustin, à l'occasion du 44<sup>e</sup> anniversaire de la mort du Prince impérial.

### ENTRE FRANÇAIS ET ITALIENS

Toulon, 1<sup>er</sup> juin. — Des rixes nombreuses ont éclaté à La Garde et au Pradet entre Français et Italiens, provoquées par ces derniers.

Quatorze Italiens ont été arrêtés.

Plusieurs Français ont été blessés.

### LES QUARANTAINES SUR LA PROVENANCE DE MARSEILLE

Londres, 1<sup>er</sup> juin. — On lit dans le *Standard* de ce soir :

« Madrid, 1<sup>er</sup> juin. — La *Gazette officielle* publie aujourd'hui une circulaire du ministère de l'intérieur, établissant trois jours de quarantaine sur les provenances de Marseille, parce que le consul d'Espagne à Marseille a télégraphié, hier, qu'un cas de choléra s'était déclaré dans sa propre maison et qu'un décès cholérique avait été constaté dans la rue Paradis.

### BOURSE DE PARIS

Du 1<sup>er</sup> Juin 1893

3 0/0 . . . . .	98 15
3 0/0 amortissable . . . . .	98 05
4 1/2 . . . . .	103 85

### MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an . . . 40 fr. — Départements, 42 fr.

Union postale . . . . . 43 fr.

SOMMAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1893

Le Mausolée du doge Giovanni Pesaro (1 grav.), M. J. H. — Voitures à vapeur (5 grav.), M. Perron. — Les Idées de Madeleine, nouvelle (suite), M. Aug. Challamel. — La Besogne faite (1 grav.), M. J. Le Fustec. — Une nouvelle restauration de la Vénus de Milo (suite), M. Félix Ravaisson. — La Chevauchée des Valkyries à l'Opéra (2 grav.), M. P. — La réception de M. Henri de Bornier à l'Académie française (2 grav.), M. E. L. — La Tactique de demain, pare-balles et bouchers (suite), M. le commandant d'Equilly. — Sur un mortier du XVI<sup>e</sup> siècle découvert à l'Hôtel-Dieu de Marseille (2 grav.), M. Félix Regnault.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

# EPICERIE CENTRALE

28  
rue  
St-Jean

## P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT  
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS  
ALIMENTAIRES

## FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne voulant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercele et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

La Société de publicité Internationale  
32, faubourg Montmartre, à Paris,  
demande partout de bons AGENTS  
actifs et sérieux pour ses articles  
nouveaux. Bonnes remises sont  
comptées de suite.

Etude de M<sup>e</sup> LEBARON, notaire à  
Saumur, rue d'Orléans, n° 72.

### Vente Mobilière

Pour cause de départ

Le DIMANCHE 11 JUIN 1893  
et jours suivants, s'il y a lieu, à  
1 heure, au bourg du Coudray-  
macouard, M<sup>e</sup> LE BARON, notaire  
à Saumur, procédera à la vente aux  
enchères de divers objets mobiliers  
garnissant la maison de M<sup>me</sup> Aubert-  
Moyelle, propriétaire.

On vendra notamment :

4 table de salon, 1 canapé, 2 lau-  
teils, 1 garniture de cheminée, 1  
table de salle à manger à rallonges,  
1 desserte, 1 grande glace, chaises,  
chauffeuses, 1 commode, objets de  
littérature, draps, rideaux, gravures,  
vaisselle, batterie de cuisine ;  
Bouteilles vides, planches à bou-  
teilles, ustensiles de caves ;  
Deux paires de harnais, selles,  
brides ;  
Un grand chariot à 4 roues avec  
ses accessoires ;  
Belles plantes de serre et fleurs.  
La vente aura lieu au comptant,  
plus 10 0/0 applicables aux frais.

**A VENDRE** un BON de  
deux cents  
francs primé à valoir sur le prix  
d'une bicyclette militaire *Securitas*,  
sorti au tirage du 5 mai.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue  
de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père,  
propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

M. GALLAND, propriétaire aux  
Rosiers, demande un bon Jardini-  
er.

Inutile de se présenter sans  
bonnes références.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à  
Neuillé (près Vivy).

### A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup>

Une PETITE PROPRIÉTÉ, si-  
tuée au Pont-Grison, commune de  
Vivy, sur le bord de la route de  
Saumur à Vivy, comprenant : mai-  
sons de maître et de fermier, et  
environ 3 hectares 13 ares 50 cen-  
tièmes ;

2<sup>o</sup>

Une CLOSERIE, située au Bois-  
de-Mont, commune de Vivy, com-  
prenant bâtiments d'habitation et  
d'exploitation et terres dans le  
venant, le tout contenant ensemble  
1 hectare 4 ares 50 centièmes ;

3<sup>o</sup>

Un PRÉ, situé dans la prairie  
des Souchais, commune d'Allonnes,  
contenant 49 ares 50 centièmes ;

4<sup>o</sup>

PRÉ-ALLOU, situé dans la com-  
mune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup>

LANDE-AUX-AIRES, à la Barau-  
dière, commune de la Breille,  
contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et  
pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LE-  
DROIT, notaire à Neuillé (près  
Vivy).

PIANO à queue d'Erard  
en très bon état.  
Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères,  
facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

### ROUAULT

28, Rue du Collège, SAUMUR.

Entretien de parquets, mise en  
bouteilles, entretien de jardins, casse  
et monte le bois.

Homme de confiance.

**A CÉDER** pour cause de  
santé, EPICERIE  
et MERCERIE.

Très bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

### MAISON ET JARDIN

A LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT A M. OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à  
M. GIRARD, expert, rue Pavée,  
Saumur.

UNE DAME SEULE DEMANDE  
une femme de chambre, de 25 à  
26 ans, sachant bien coudre et re-  
passer, et munie de bonnes réfé-  
rences.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

### LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES  
ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuel-  
lement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUP-  
PLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la  
famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes,  
tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle  
de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande  
par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>,  
rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un  
timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre  
recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,  
7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

### GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.  
Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant  
les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S<sup>te</sup>-Lucie, 2 fr.  
— Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante,  
le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40  
Tout est coté verre compris.

### PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

### Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C<sup>e</sup>

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE  
de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

### LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux  
spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un  
dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs  
nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.  
Le journal *LA JEUNE MÈRE*, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications.  
Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi  
du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les  
soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très  
utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent  
les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## PRINTEMPS & ETE

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés  
de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure